

05 mars, 1935

## Jugements sur la Syrie et le Liban

### III

#### L'enquête du Comte Sforza

Quelques heures avant que le Comte Sforza ne s'embarque sur le *Mariette Pacha*, qui devait, voilà plus de trois mois, le conduire à Beyrouth, son regard est tombé sur une plaque commémorant le départ de Barrès pour le Levant.

« Barrès ? écrit alors le Comte Sforza, un artiste merveilleux qui n'a cru qu'à une chose seule : la Beauté, la Forme. C'est pourquoi son enquête au Levant est si prématurément vieillie : il regarda autour de lui sans sympathie humaine ; tandis que ce n'est qu'avec un peu d'amour qu'on peut trouver la clef de peuples à langues différentes ».

Mais cet amour qui manqua à Barrès, le Comte Sforza croit-il en avoir trouvé lui-même ? Et croit-il que son enquête restera plus longtemps actuelle que celle de Barrès ?

De long reportage qu'il publie dans un quotidien français (1), nous avons sous les yeux les sept premiers chapitres. Et des six premiers il n'est pas beaucoup de lignes qui n'aient pu être écrites il y a dix ou quinze ans.

Quant au septième, s'il expose certaines revendications syriennes et libanaises, c'est sans aucune apparente sympathie : l'auteur semble croire parfois que les plaintes qu'on lui a formulées ne procèdent de rien d'autre que d'une agitation de principe et d'une systématique opposition. Pour qui veut regarder sans parti- pris la situation au Liban (et elle diffère assez de la situation en Syrie pour que ce qui serait vrai de Damas s'avère inexact de Beyrouth) cette interprétation paraît injustifiable. Et quand le Comte Sforza écrit de certains de ses visiteurs : « ces visages ardents respiraient tellement la haine », même s'il s'agit des plus extrémistes des nationalistes syriens, comment s'empêcher de sourire ? A supposer même que cette haine soit réelle, l'enquêteur ne doit-il pas alors en rechercher les causes ?

Le Comte Sforza est italien, ancien diplomate, ancien homme d'Etat. Si l'on ajoute à cela qu'il est devenu, depuis son exil, écrivain politique et historien, on aura une idée de tous les points de vue qui vont diriger son enquête : avouons-le, il y en a trop à notre gré.

Si le témoignage du Comte Sforza diplomate, sur la naissance, l'élaboration et la rédaction des textes qui constituent la Charte du Mandat nous sont précieux, si les comparaisons que lui suggèrent sa vieille expérience des gouvernements, des pays et des hommes peuvent éclairer et élargir notre horizon, les développements du Comte Sforza italien, repris à plusieurs reprises, sur la fausse rivalité de la France et de l'Italie au Levant ne nous flattent guère. Cette rivalité, fausse ou non, qui évoque pour nous les souvenirs de ces pénibles luttes coloniales, nous aurions préféré qu'on ne nous en parlât point. Elle n'honore personne. Et notre susceptibilité

(puisque'il est convenu d'appeler ainsi toutes les distinctions que nous ferons entre la colonie et le Mandat) s'en trouve inutilement froissée.

Ces réserves faites et si, jusqu'à présent du moins, le travail du Comte Sforza n'apporte à la situation aucune clarté nouvelle, son enquête contient un très sérieux apport de documentation préalable, dont nous devons parler.